

COMMUNE DU BOUSCAT

Accueil des volontaires de l'association Unis Cité dans le cadre de l'opération des
« Ambassadeurs du vélo »

CONVENTION

Entre les soussignés :

● La COMMUNE du Bouscat, représentée par Monsieur Patrick BOBET, Maire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° en date du , reçue à la Préfecture le

ci-après dénommée « la Commune »

d'une part,

● LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, représentée par Monsieur Vincent FELTESSE, Président agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° en date du , reçue à la Préfecture le

ci-après dénommée « la Communauté Urbaine »

d'autre part,

PREAMBULE

L'un des axes forts de la politique des déplacements sur le territoire communautaire consiste à développer les mobilités alternatives à la voiture, en particulier l'usage utilitaire du vélo dont le bénéfice sur la santé, tiré de sa pratique quotidienne et modérée, n'est plus à démontrer. Les freins à cette pratique régulière sont nombreux (sentiment d'insécurité, recherche du meilleur itinéraire, intempéries, tenue vestimentaire...) mais non réhibitoires.

Pour lever ces inhibitions et inciter les Bouscatais à se mettre en selle, un partenariat a été élaboré avec l'association Unis Cité et la Mairie du Bouscat. Ce dispositif des ambassadeurs du vélos s'inscrit dans la démarche partenariale engagée depuis 2009 entre la Communauté urbaine et la Mairie sur l'élaboration d'un plan cyclable innovant.

Unis Cité est une association nationale qui promeut le service civique et qui se charge de la mise en relation entre les volontaires du service civique et les personnes morales agréées.

Le service civique a été institué par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 et a pour ambition d'offrir aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de donner de son temps à la collectivité et aux autres. Il a également pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. De façon plus précise, le service civique, c'est :

- la possibilité de vivre une expérience formatrice et valorisante
- un engagement volontaire pour tous les jeunes
- sur une période de 6 à 12 mois, pour une durée hebdomadaire de mission d'au moins 24 heures
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation
- donnant lieu au versement d'une indemnité

- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de prise en charge des quatre volontaires d'Unis Cité par la Communauté Urbaine, ainsi que les moyens mis à leur disposition par la Commune.

ARTICLE 2 – MOYENS MIS EN OEUVRE

2-1 – par la commune du Bouscat :

Pour la durée de la mission, soit jusqu'au 30 juin 2012, un référent communal sera l'interlocuteur du coordinateur de l'association et des quatre volontaires affectés au Bouscat, dans le respect de l'esprit du projet tel qu'il a été conçu par Unis Cité et par la Communauté Urbaine. Il sera également en relation permanente avec le référent de la Communauté Urbaine.

Il se chargera de mettre en relation les volontaires avec les différents acteurs locaux susceptibles de leur apporter un éventuel soutien logistique et de leur faciliter le contact avec la population.

Les quatre volontaires travailleront sur le territoire bouscatais deux jours par semaine, le mardi et le mercredi, toutefois, à l'occasion de manifestations municipales ponctuelles leur présence pourra être adaptée en accord avec le coordinateur d'Unis Cité.

La Commune mettra un local équipé de sanitaires à disposition des ambassadeurs du vélo (local de la Charmille), tous les mardis et mercredis jusqu'au terme de la mission. Elle leur permettra également la possibilité d'utiliser du matériel informatique raccordé au réseau Internet, via l'accès à l'atelier multimédia du BIJ.

La Commune se chargera de l'entreposage des vélos destinés à être mis à la disposition des Bouscatais candidats à l'accompagnement, acquis par la Communauté Urbaine, ainsi que l'éventuel transport jusqu'à leur domicile et leur récupération.

La Commune pourra offrir aux ambassadeurs la possibilité de bénéficier du service de restauration municipal.

2-2 – Par la Communauté Urbaine :

Des conventions ont été passées entre Unis Cité et la Communauté Urbaine (délibération n°2011/0837 du 25 novembre 2011) fixant les conditions humaines, matérielles et financières de la mission intitulée « Ambassadeurs du vélo ».

Le référent de la Communauté Urbaine, en relation avec le référent communal et le coordinateur d'équipe d'Unis Cité, veillera au bon déroulement de l'opération, tous aspects confondus.

La Communauté Urbaine mettra à disposition des ambassadeurs du vélo :

- une salle de réunion équipée de matériel informatique connecté au réseau Internet
- des vélos affectés nominativement à chaque volontaire et qui seront restitués en fin de mission
- des postes de télécommunication « TETRA » connectés au réseau privé de la CUB, restitués en fin de mission
- une dotation vestimentaire identifiable et adaptée à la mission et aux conditions de travail en extérieur,
- des moyens de duplication de documents
- des supports de communication classiques et électroniques.

ARTICLE 3 – MODALITES FINANCIERES

Sans objet

ARTICLE 7 - LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif du lieu d'exécution de l'opération.

A Bordeaux, le

**Pour la Commune du BOUSCAT,
Le Maire,**

**Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux,
Le Président**

Patrick BOBET

Vincent FELTESSE

